

## PV PEC 2EME PET SCAN

DATE : 02-08-2023 à 09H30

LIEU : Siège MUPRAS,

Ordre du jour :

- ✓ Prise de décision pour le cas de M LARABI MOHAMMED : 2<sup>ème</sup> PETSCAN.

Étaient Présents :

- M. SAMI ABDELMOUNAIME : Président du C.A
- M. MUSTAPHA EL FAKIR : Trésorier
- M. ISSAOUI YASSINE : Directeur
- Mme. BELATIK KENZA : Manager actions sociales et solidarité.

Points discutés :

- Discussion et prise de décision par rapport à la demande de PETSCAN M LARABI MOHAMMED MLE 001308.
- Demande accordée par l'ensemble des médecins conseils MUPRAS ;
- Règlement intérieur stipule 6 mois d'intervalle entre les 2 PETSCAN hors que le 1<sup>er</sup> PETSCAN a été réalisé en mois de MAI 2023.

Conclusion :

- Accord exceptionnel de prise en charge de la 2<sup>ème</sup> PETSCAN.

Signature des participants :

Trésorier

Mustapha ELFAKIR



Directeur

Yassine ISSAOUI



Président

Abdelmounaime SAMI



Manager entité actions sociales et solidarité

Kenza BELATIK

